

redaction@sonapresse.com

# membres de la gouvernement



## Le gouvernement renvoyé à l'exercice de ses fonctions

J.O.  
Libreville/Gabon

**L**e Premier ministre, Raymond Ndong Sima, et l'ensemble de son gouvernement se sont pliés hier à la traditionnelle prestation de serment devant le président de la Transition, chef de l'État, le général Brice Clotaire Oligui Nguema. En présence des juges constitutionnels. Et ce, conformément à la Constitution. Tour à tour, le chef du gouvernement et les ministres se sont relayés. "Je jure de respecter la Constitution et l'État de droit, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge dans le strict respect de mes obligations de loyauté à l'égard du chef de l'État, de garder religieusement, même après la cessation de mes fonctions, la confidentialité des dossiers et des informations classés secret d'État et dont j'aurais eu connaissance dans l'exercice de celles-ci", a individuellement juré chaque membre de l'équipe

des 26 + 1.

Au terme de ladite cérémonie solennelle, chacun a été renvoyé à l'exercice de ses missions et obligations respectives.

Dans la même foulée, en après-midi, de nombreuses passations de service ont eu lieu entre les ministres entrants et leurs successeurs respectifs. Cérémonies chaque fois présidées par le secrétaire général du gouvernement, Jonas Prosper Lola Mvou, et son adjoint, Yves Sylvain Moussavou.

Parmi les ministres qui se sont prêtés hier à cet exercice, l'on peut citer entre autres, Raphaël Ngazouze nommé au ministère de la Fonction publique à la place de Madeleine Berre ; Régis Onanga Ndiaye aux Affaires étrangères en lieu et place d'Hermann Immongault ; Hervé-Patrick Opiangah remplace Sylvestre Chen Mezui M'Obiang aux Mines ; le capitaine de vaisseau Loïc Moudouma Ndinga aux Transports à la place du général Roger Bibaye Itandas.



Photo: DR

## Les neuf membres de la Cour dans leurs charges

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**L**es membres de la Cour constitutionnelle de la Transition ont prêté serment hier. Tout naturellement, c'est le nouveau président de cette haute juridiction Dieudonné Aba'A Owono qui, le premier, la main droite levée, a prononcé la formule consacrée : "Je jure de remplir consciencieusement les

devoirs de ma charge dans le strict respect des obligations de neutralité et de réserve, et de me conduire en digne et loyal magistrat".

Un serment repris, par la suite, par les huit autres membres. Au terme duquel, le général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema les a renvoyés dans l'exercice de leurs fonctions. C'est désormais une nouvelle page de l'histoire de cette haute juridiction, érigée en 1991, qui

vient de s'ouvrir.

Quoi qu'il en soit, au regard des dispositions de l'article 53 de la Charte de la Transition, la Cour constitutionnelle de la Transition est notamment chargée de contrôler la conformité de ladite Charte à la Constitution du 26 mars 1991, des actes législatifs et réglementaires pris par les organes de la Transition.

En outre, elle statue sur la régularité des opérations de référendum dont elle proclame les

résultats à l'issue du contentieux dont elle serait saisie. Entendu que son président n'est pas éligible à l'élection présidentielle qui sera organisée pour marquer la fin de la Transition.

A noter que la présente cérémonie a été suivie par la phase de la passation de service entre le nouveau président de la haute juridiction et son prédécesseur, Mme Marie-Madeleine Mborantsuo.

